

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 200

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Mai 1980

Vingtième anniversaire

Le présent numéro de *Défense du français*, 200e de la série, marque le 20e anniversaire de notre publication. (Il coïncide avec la Xe Quinzaine européenne du bon langage, lancée par nos amis belges de la Fondation Charles Plisnier.)

Destiné à l'origine aux membres de la section suisse de l'U.I.J.P.L.F., ce bulletin a rapidement suscité de l'intérêt dans la presse en général, dans les journaux d'entreprises et professionnels, chez les correcteurs, dans les imprimeries, puis dans les agences de publicité, dans les administrations cantonales et communales, dans les maisons de commerce, parmi les traducteurs professionnels, enfin chez de nombreux particuliers, dont un certain nombre (encore trop faible) d'enseignants. Son tirage en constante augmentation, qui dépasse aujourd'hui 1 600, est le décuple du tirage initial, mais la situation du français exigerait encore bien davantage. Que chacun donc s'emploie à le faire connaître et apprécier !

En attendant, nous tenons à remercier tous nos abonnés de leur soutien à la cause qui nous est chère, et plus spécialement ceux qui sont fidèles à *Défense du français* depuis ses débuts.

Substitution

« Cette *substitution* du phosphate *par* un autre agent moins nocif se heurte toutefois à certains problèmes » (en bon français : à certaines difficultés).

Erreur courante dans la presse actuelle. Le mot « substitution » n'est pas synonyme de « remplacement ». Si B remplace A, ce dernier n'est pas « substitué par » B : B est substitué à A.

Il faut donc écrire, soit : ce remplacement du phosphate par un autre agent... ; soit : cette substitution au phosphate d'un autre agent...

(*Défense du français*, No 200, mai 1980)

Provenance

« Regazzoni était arrivé à Bâle le 18 avril, *en provenance* de Long Beach où il avait été hospitalisé... »

Le mot « provenance » désigne l'endroit d'où vient ou provient une chose : un train en provenance de Genève. Il désigne aussi l'origine : des vins de diverses provenances. Les provenances : produits et marchandises importés.

« Provenance » ne peut pas s'appliquer à une personne.

(*Défense du français*, No 200, mai 1980)

Probable

« Il est probable que l'intérêt du public pour les valeurs britanniques se *prolonge* encore un certain temps. »

La probabilité, qui est une quasi-certitude, entraîne en règle générale l'emploi de l'indicatif : il est probable que l'intérêt se prolongera...

On dira en revanche : il est peu probable qu'il se prolonge.

« Il est probable » peut se construire avec le subjonctif dans des cas exceptionnels où le contexte indique clairement qu'un doute est possible.

(*Défense du français*, No 200, mai 1980)

Quatre-vingt(s)

Ce chiffre ne s'écrit « quatre-vingt » (sans s) que s'il est suivi d'un autre adjectif numéral. Exemple : quatre-vingt-deux. On écrira : quatre-vingts millions (substantif), mais : quatre-vingt mille francs.

Règle superbement ignorée au Crédit suisse, par exemple, dont le directeur principal a publié récemment un article intitulé « La politique de placement dans les années quatre-vingt »... Quant à M. Jeker, membre de la Direction générale, il publie un livre (!) intitulé « Les banques suisses dans les années quatre-vingt »...

(*Défense du français*, No 200, mai 1980)